



COMMUNE DE VILLECHAUVE
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FÉVRIER 2024

Présents : 10
Absents non excusés : -
Absents excusés : -
Procuration : -
Date de convocation : 02/02/2024
Secrétaire de séance : Mme LANDIER

L'An deux mil vingt-quatre, le huit février à dix-neuf heures

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LAJOUX Alain, maire.

Présents : Mrs LAJOUX, GUERIN, CARCAUZON, CHÉRY, CORNET, GALPAIN, GROLLEAU, AUBERT

Mmes LANDIER, DELETANG

Absents non excusés : -

Absents excusés : -

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 janvier 2024 : 10 voix « pour »

05/2024 - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Considérant les demandes de subventions reçues des associations pour l'année 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 0 contre, 0 abstention, décide :

- D'attribuer une subvention aux associations pour l'année 2024 selon le tableau ci-dessous.

ORGANISME	ADRESSE	<u>VOTE DU</u> <u>CONSEIL</u> <u>ATTRIBUTIONS</u> <u>2024</u>
ADMR	MONTOIRE	160€
AVENIR Saint-Amand(Football)	SAINT- AMAND	40€
USR (Tennis de table)	CHATEAU-RNLT	40€
AIT (Tennis)	SAINT-AMAND	60€
JUDO Château-Renault	CHATEAU-RNLT	100€
OFFICE DES SPORTS(Rugby)	MONTOIRE	20€
PREVENTION ROUTIERE	BLOIS	20€
SOUVENIR FRANCAIS	SAINT- AMAND	20€

06/2024- DEMANDE DE PRET DE LA PETITE SALLE – ASSOCIATION « CASTLE MEEPLE »

Monsieur le maire donne lecture d'un courrier de l'association « Castle Meeple » qui sollicite le prêt de la petite salle, chaque vendredi soir, 2 fois/ mois, de 20h à minuit, pour y pratiquer des jeux de société. L'association a son siège social sur la commune de Saunay.

- Considérant que la petite salle n'a pas vocation à être mise en location ;
- Considérant que la petite salle ne possède pas de règlement intérieur ;
- Considérant que les associations communales stockent dans cette salle leurs biens propres (matériels, consommables, denrées...) ;
- Considérant que l'association « Castle Meeple » n'a pas son siège sur la commune de Villechauve ;
- Considérant qu'une convention de mise à disposition entraînera des frais supplémentaires pour la commune (assurance, électricité, eau...)
- Considérant que la salle est réservée aux activités des associations ayant leur siège sur la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des votes exprimés avec 6 voix contre (Mr Lajoux, Mr Cornet, Mr Guérin, Mr Grolleau, Mme Delétang, Mme Landier) et 4 abstentions (Mr Aubert, Mr Carcauzon, Mr Chéry, Mr Galpain)

- Ne donne pas son accord pour la mise à disposition de la petite salle à l'association « Castle Meeple »

Questions diverses :

- Mr le maire fait part d'une entrevue à laquelle il a été convié en présence de Mme la maire d'Authon, de la Gendarmerie Nationale et de Mr Mermillod, habitant à Authon. Ce rendez-vous a été organisé pour évoquer les nuisances que subi Mr Mermillod depuis 2021 : des motos et des quads se réunissent sur des terrains privés situés sur la commune de Villechauve dans le secteur du lieu-dit « les bordes ». L'accès à ces terrains se fait via le chemin rural dit « des Bordes ».

Mr le maire propose l'installation d'un panneau interdisant l'accès aux véhicules motorisés hors riverains, en justifiant que ce geste serait déjà une marque d'intention de la commune d'interdire l'accès à ce genre de véhicule sur le chemin rural. Après discussion, les conseillers ayant des avis différents sur son utilité, il est validé de procéder à l'achat et la mise en place de ce panneau.

-Mr le maire indique qu'il s'est rendu au lieu-dit « la Plouterie » avec Mr Aubert pour constater la nécessité de faire un curage de fossé, les parcelles de Mr Joubert étant inondées par les eaux de pluies et de ruissellement venant des terrains en amont. Mr le maire va solliciter un devis auprès de l'entreprise Létang afin d'avoir une première estimation.

-Mr Chéry demande si une intervention de l'association « Perche-Nature » a bien eu lieu. Mr Lajoux confirme la venue de l'association qui a procédé au nettoyage et à l'évacuation du guano des chauve-souris (environ 25 kgs).

-Mme Delétang indique que des plaques de murs du cimetière se sont affaissées. Mr le maire en prends note.

-Mr Carcauzon indique qu'une opération d'élagage par ENEDIS va avoir lieu rue de la gare le 11 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 20H10 mn.
Fait à Villechauve le 8 février 2024.

Le Président de séance,
Alain LAJOUX

Le secrétaire de séance,
Céline Landier